DRUMMONDville
Capitale du développement

PROJET DE RÈGLEMENT NO RV23-5536

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RV23-5536 intitulé « Règlement de modification d'un règlement d'urbanisme » et modifiant le règlement de zonage no 4300.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes:

- **QUE** lors d'une séance tenue le 24 avril 2023, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de règlement no RV23-5536;

- **QU'**une assemblée publique de consultation sera tenue le 23 mai 2023, à compter de 18 h 30 à l'hôtel de ville de Drummondville, situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville;

- **QUE** ce projet de règlement a pour objet d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'agrandir la zone H-1251-1 à même une partie de la zone P-1249 afin d'inclure la totalité du lot 3 920 026;
- d'autoriser à l'intérieur de la zone H-1251-1 la classe d'usages H-6 Multifamiliale (13 logements et +) comportant un maximum de 16 logements et prévoir en conséquence les différentes normes afférentes à la construction des bâtiments et au lotissement ainsi que la possibilité de construire plus d'un bâtiment principal et plus d'une construction accessoire de type remise sur un même terrain;
- d'abroger les dispositions relatives à la différence maximale de hauteur lorsqu'un bâtiment principal est érigé sur au moins un des terrains adjacents;

La zone d'habitation H-1251-1 inclut approximativement des terrains situés au nord-est du boulevard Saint-Joseph, et ce, entre le chemin de l'Aéroport et la rue des Alouettes.

- **QUE** la zone visée par le présent projet de règlement est délimitée telle que montrée au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;

- **QUE** toutes les dispositions de ce projet de règlement **sont susceptibles d'approbation référendaire.**

Au cours de l'assemblée de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement no RV23-5536 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au Service du greffe situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le règlement concerné aura pour conséquence, notamment, d'autoriser la construction de 3 habitations multifamiliales sur un terrain distinct qui seront situés sur le boulevard Saint-Joseph entre le chemin de l'Aéroport et la rue des Alouettes, soit au 4708, boulevard Saint-Joseph.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 12 mai 2023.

Me Mélanie Ouellet

GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

ANNEXE "I"

PROJET DE RÈGLEMENT No. RV23-5536

ZONES VISÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT

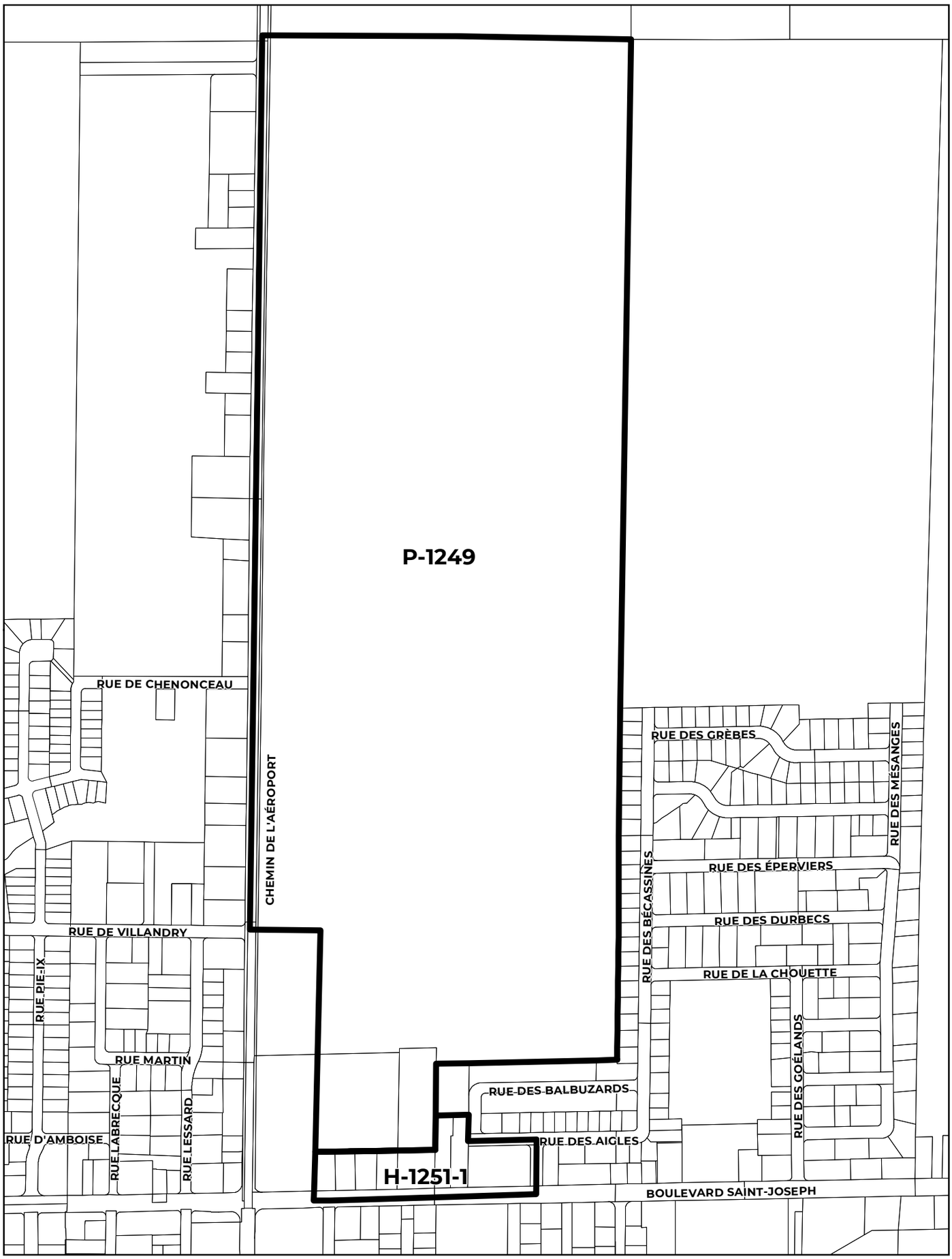

Légende

N

Zone visée

Zone exclue